

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 février 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 335

présenté par

M. Guy Bricout, Mme Six, M. Warsmann, M. Favennec-Bécot , Mme Auconie, M. Benoit et
M. Naegelen

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Le 4° *bis* de l'article L. 123-2 du code de l'éducation est ainsi modifié :

a) Les mots : « et du développement durable » sont remplacés par les mots : « , de la protection de l'environnement et des limites planétaires. » ;

b) Il est complété par une phrase ainsi rédigée : « À cette fin, chaque formation devra aborder les enjeux environnementaux relatifs aux limites planétaires propres au domaine d'étude, notamment les impacts du secteur sur l'environnement et les opportunités d'évolution, afin de préparer les futurs professionnels à la transition écologique en leur donnant les outils et les connaissances nécessaires à l'évolution du domaine étudié ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 2 du projet de loi climat reprend la proposition de la Convention Citoyenne pour le Climat (proposition C5.1) mais ne précise pas les enjeux de l'éducation à l'environnement et à la transition écologique de l'enseignement supérieur. Ces derniers diffèrent pourtant de l'enseignement scolaire car d'après le rapport du Shift Project « Mobiliser l'enseignement supérieur pour le climat » : « Si le primaire et le secondaire sont un bon moment pour sensibiliser les plus jeunes et les informer en tant que citoyens, le supérieur permet aux étudiants de se saisir de la compréhension des enjeux et de faire le lien avec leur futur emploi ».

La transition écologique passant par une transformation en profondeur de l'intégralité des secteurs, les études supérieures doivent intégrer les enjeux environnementaux dans l'ensemble des domaines étudiés afin de donner aux étudiants l'opportunité de transformer leur secteur d'étude, une fois intégrés au sein du milieu professionnel. L'amendement tend à mettre l'accent sur ces enjeux au sein de tous les domaines étudiés.